

## CHOIX DU MODE DE PAIEMENT « PÉRISCOLAIRE 2025-2026 »

**A REMETTRE AU PLUS TARD, LE LUNDI 25/08/2025 EN MAIRIE**

IDENTIFICATION DE LA FACTURATION	
NOM DU PAYEUR ET ADRESSE	NOM DES ENFANTS
▶	▶ ▶ ▶
<input type="checkbox"/> choix 1, par payfip <input type="checkbox"/> choix 2, prélèvement bancaire <input type="checkbox"/> choix 3, règlement par carte bancaire <input type="checkbox"/> choix 4, règlement par chèque <input type="checkbox"/> choix 5, règlement par CESU	



Les chèques CESU (5) sont acceptés.

Le montant de la valeur faciale du ou des chèques CESU produit(s) est retranché sur la part garderie de la facture totale à régler. Si le montant du ou des chèques(s) produit(s) est supérieur à la part garderie due, aucun remboursement de la différence ne sera possible.